

STOPPER MACRON !

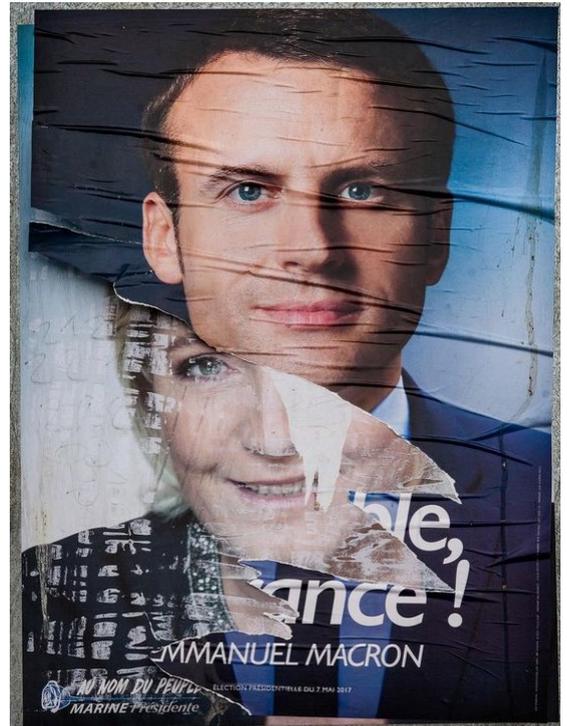
ET SON PROGRAMME ULTRALIBERAL N°2



Macron dynamite les droits des travailleurs !

Comme prévu, le nouveau gouvernement a rendu sa feuille de route remettant en cause le Droit du travail. Il va une fois de plus faire peser son programme d'austérité sur l'ensemble des salariés.

Dans son esprit de banquier, Macron justifie sa feuille de route libérale par la mutation de l'économie, liée à la mondialisation, **rejetant ainsi la faute sur le « coût » des salaires, des retraites, du chômage, des droits et garanties des salariés !**



Son programme de réformes est bien orienté contre l'ensemble de la classe populaire, baissant les droits des salariés pour avoir des travailleurs corvéables à merci, s'attaquant aux retraités et donnant plus de droits au patronat. Ceci aura pour effets :

↪ **Fin de la protection collective :**

➔ Poursuite de l'inversion de la hiérarchie des normes. Seuls 6 thèmes (salaires minima, classifications, garanties collectives complémentaires, prévention de la pénibilité, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mutualisation des fonds de la formation professionnelle) seraient non dérogeables par accords d'entreprises à la Convention collective.

Les accords d'avant 2004 seraient également déverrouillés et les clauses de verrouillage devraient être adoptées par accords de branche majoritaires (plus de 50 % contre 30 % aujourd'hui).

Macron instaure autant de droits du travail qu'il y a d'entreprises. Il lie cette mesure au périmètre, au nombre et à l'existence des Conventions collectives.

↪ **Une seule et unique instance représentative des salariés :**

➔ Si la loi Travail avait ouvert la porte à la possibilité, pour l'employeur, de fusionner les CE, DP et CHSCT en une seule instance, Macron va plus loin.

Premièrement, il généralise l'instance unique à toutes les entreprises, sans négociation pour la mettre en place. Elle reste possible, si l'employeur est d'accord, pour maintenir plusieurs instances dans certains cas.

Deuxièmement, il intègre dans les prérogatives de cette instance la négociation d'accords d'entreprise, un domaine qui est le champ des syndicats depuis plus d'un siècle (excepté la période du régime de Vichy).

C'est une profonde remise en cause du rôle du syndicalisme, visant à professionnaliser l'activité syndicale et à la limiter à l'accompagnement des politiques patronales.

Il y intègre la négociation en entreprise : par conséquent les délégués syndicaux dans l'instance représentative des salariés pour l'ensemble des entreprises et ce pour en faire des professionnels de la négociation au service de l'employeur.

↪ **Contrat de travail :**

- ➔ Les motifs de licenciement, le recours au CDD ne seraient plus régis par le Code du travail, mais par un accord de branche.
- ➔ Un salarié qui refuserait des conditions conventionnelles moins favorables que son contrat de travail pourra être licencié. Pire : Macron attaque l'existence même du CDI en instaurant les « contrats chantier » ou « contrats de mission », vieille revendication du MEDEF.

↪ **Référendum :**

- ➔ Remise en cause des prérogatives de la négociation d'entreprise par les organisations syndicales, par la mise en place du référendum, à l'initiative de l'employeur si l'accord minoritaire est à 30 %.

↪ **Financement de la protection sociale par l'impôt :**

- ➔ Suppression des cotisations salariales sur l'assurance maladie et le chômage, la remplaçant par l'impôt : la CSG ! C'est ni plus ni moins un nouveau coup contre les acquis de 1945 du Conseil de la Résistance !

Il prévoit de supprimer les cotisations maladie et chômage acquittées par un salarié en échange d'une hausse de 1,7 point de CSG pour tous, actifs mais aussi retraités « aisés », à savoir, pour Emmanuel Macron, ceux dont la pension est supérieure à 1 198 euros par mois.

La différence entre cotisation sociale et impôt est grande : là où cotiser octroie en contrepartie automa-

tique un certain nombre de droits, payer des impôts n'a jamais octroyé de droits. C'est demain l'État qui décidera, au gré du vote de son budget, ce qu'il adviendra des rentrées fiscales de la CSG augmentée.

Payer des impôts pour financer la protection sociale, c'était l'idée, dont le résultat s'est transformé en fiasco, de la vignette automobile pour alimenter le Minimum Vieillesse.

Le résultat sera le même avec la fiscalisation de la protection sociale maladie et chômage.

Enfin, la cotisation sociale est la part socialisée du salaire, prélevée sur la valeur produite par les travailleurs et donc soustraite du profit et du coût du capital. La CSG au contraire, est payée à 90 % par les travailleurs.

Au final, cette opération vise à transférer le financement de la protection sociale depuis l'entreprise vers les contribuables.

↪ **Provision des licenciements :**

- ➔ L'employeur n'aura plus de crainte à procéder à des licenciements abusifs, et de se voir attaqué par le salarié.

Car dès l'embauche, il saura combien lui coûtera son passage devant les prud'hommes, puisque que les indemnités seront calculées selon un barème.

Cette barémisation ouvre la chasse aux salariés, aux syndicalistes qui refuseront de se soumettre systématiquement aux objectifs de rentabilité des employeurs, et à l'intensification du travail.

↪ **Réforme des retraites :**

- ➔ Fin de notre système de retraite solidaire par répartition et mise en place d'un système, à la suédoise, de retraite par capitalisation.

Un dossier spécial sur ce sujet est disponible dans la Voix des Industries Chimiques n°526.



DES POLITIQUES INEFFICACES

A écouter le gouvernement en place, comme les politiques de ces 20 dernières années, il faut réformer le Droit du travail, notre système de protection sociale, la protection des salariés, pour donner plus de liberté aux entreprises, permettant ainsi d'embaucher et d'investir. Ces vieilles recettes n'ont servi qu'une seule et unique classe, celle du capitalisme :

- ♦ En janvier 1996, il y avait 4 307 900 demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues. En avril 2017, il y en avait 6 589 600 soit 53 % de plus en 2 décennies !
- ♦ De 1982 à 2016, il y a eu une baisse des CDI, passant de 94 % à 85 %, un doublement des CDD et du temps partiel, occupés particulièrement par les femmes et les jeunes. Entre 2000 et 2012 le nombre

de contrats à durée déterminée a bondi de plus de 75 % en France, selon le Ministère du travail.

- ♦ Entre 1950 et 2014, la part de l'ensemble des revenus d'activité (salariaux et non salariaux, nets de cotisations sociales) dans le revenu disponible brut des ménages, a sensiblement décru, passant ainsi de plus de 80 % au début des années 1950 à 60 % en 2014.

Et pendant ce temps, distribution de :

- **55,7 milliards de dividendes en 2016 ;**
- **plus de 650 milliards de dividendes depuis 20 ans par 400 entreprises cotées ;**
- **plus de 240 milliards d'euros annuels d'exonérations sociales et autres cadeaux aux entreprises, 43 milliards rien que pour le CICE depuis 2013.**

LE CAS DE L'ESPAGNE ET DE LA GRÈCE

La Grèce et l'Espagne ont subi le même régime que l'on s'apprête à subir avec **Macron**. La situation ne s'arrange pas, elle empire :

En Grèce, les acharnements, autant politiques qu'idéologiques, ont eu pour conséquences de :

- ↳ Ramener le niveau de vie dans le pays 50 ans en arrière ;
- ↳ Baisser le PIB de 25 %. Rien qu'au dernier trimestre 2016, le PIB a reculé de 1,2 %, et de 0,1 % au premier trimestre de 2017 ;
- ↳ Augmenter le taux de chômage à plus de 25 % soit plus du double de la moyenne des pays de la zone euro, et atteindre 60 % chez les jeunes de moins de 25 ans.

En 2012 a été transcrite en droit espagnol la directive européenne de dérégulation du Droit du travail que Parisot appelait « la flexisécurité » et que Macron veut nous infliger. Ceci a eu pour conséquences en Espagne :

- Explosion du chômage, qui est passé de 12 à 27 %, à 50 % pour les jeunes ;
- Le PIB, après avoir fortement baissé, augmente légèrement depuis 2014 ;
- Le chiffre officiel du chômage ne descend plus en-dessous de 18 % aujourd'hui ;
- Baisse nette des salaires : exemple dans la réparation automobile, le salaire moyen a baissé de 40 % pas-

sant de 1 500 à 900 euros par mois avec une heure de travail en plus par jour ;

- Explosion de la précarisation. L'allongement à 1 an de la période d'essai pour un CDI n'a pas fait disparaître les contrats temporaires, ils continuent de représenter plus d'un contrat sur quatre, un record dans l'Union européenne.

Pour les jeunes en particulier c'est le parcours du combattant aux contrats précaires ;

- Accès aux prestations chômage difficiles et réduites ;
- Explosion de la sous-traitance : il n'est pas rare de voir des salariés licenciés du jour au lendemain, rappelés pour ensuite être embauchés dans les mêmes fonctions, à travers une société sous-traitante, moyennant des baisses drastiques de salaires et une augmentation du temps de travail.

Exemple : dans l'hôtellerie, les femmes de chambre sont employées via des sous-traitants qui les paient jusqu'à 40 % de moins puisqu'ils ne sont plus dans l'obligation de respecter les salaires fixés par la Convention collective, salaires qui sont descendus, dans certains cas, à 2 euros la chambre nettoyée ;

- Au final, 15 % des travailleurs espagnols sont pauvres et l'émigration espagnole, notamment des jeunes, est redevenue une réalité aujourd'hui.

**LÉGIFÉRER PAR
ORDONNANCES,
C'EST :**

PASSER EN FORCE



C'EST CE TRAITEMENT DE CHOC AUQUEL IL VA FALLOIR NOUS PRÉPARER AVEC LE PASSAGE EN FORCE DES ORDONNANCES MACRON, PRÉVU POUR CET ÉTÉ !

Le calendrier parlementaire prévoit que le processus complet des ordonnances Macron sera terminé le 21 septembre.

➔ **Va-t-on le laisser faire sans réaction ?**

Ce qui est valable pour la Grèce et l'Espagne, l'est aussi pour les autres pays européens. **Pour éviter les grands coups de barre politiques, la Commission européenne impose une pression austéritaire sur les peuples, de manière plus « constante ».**

Ainsi en est-il de la dérégulation du Droit du travail dans toute l'Europe, dont la loi Macron et la loi Khomri (qui devaient s'appeler à l'origine loi Macron-2) sont des transcriptions françaises et partielles des directives européennes.

Macron entend maintenant poursuivre le travail en appliquant en France ce qui a déjà été appliqué dans d'autres pays d'Europe.

Le gouvernement n'avance pas caché, ses intentions sont claires : la remise en cause de tous les droits et acquis collectifs, pour ainsi mieux protéger les patrons et leurs dividendes !

Au-delà du show médiatique quotidien de France 2 ou BFM-TV, les travailleurs doivent avoir l'information véritable et entendre les enjeux du big-bang anti-salariés qui arrive.

Stopper Macron par l'action dans l'entreprise, par l'expression démocratique dans la rue est, non seulement possible, mais nécessaire.

Par l'intégration, dans le droit commun, des dispositions liberticides de l'état d'urgence, le gouvernement ne vise pas à combattre le terrorisme, mais se dote d'armes réglementaires pour tenter de museler toute contestation de sa marche vers plus d'exploitation capitaliste.

Assiste-t-on à une « Dictature en marche » ?

La classe des riches et leur VRP Macron veulent passer en force. Une attaque brutale contre les travailleurs qui créent la richesse de ce pays.

Nous devons résister !

Le 12 septembre, la CGT appelle à une grande journée de mobilisation et de grève. Il ne doit pas s'agir d'une journée d'action limitée aux militants, les salariés doivent en être les acteurs sous forme d'un véritable coup d'arrêt, puissant et rapide, de la politique Macron.

**TOUT L'ÉTÉ INFORMONS,
DÉBATTONS,
À LA RENTRÉE
AGISSONS TOUS ENSEMBLE !**